

**DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE SAUGNAC ET  
CAMBRAN**

**Nombre de conseillers en  
fonction :**

**19**

**Nombre de conseillers  
présents :**

**14**

**Nombre de votants :**

**14**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 19 MAI à 20 heures 00**

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAUGNAC ET CAMBRAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGERAS Alain, Maire

**Membres présents :** Mmes BESTAVEN Marie-Laure, BIDOUZE Karine, LAPORTE Corinne, MILLOT Patricia, ROCHETEAU Sylvia, WOIRGARD Karine, et MM. BERGERAS Alain, CAMIADE Régis, CHATEAU Luc, CHICOYE Jean-Marie, DAMESTOY Michel, LENTATI Daniel, ROSSIT Franck, SCHWOB Paul.

**Étaient excusés :** Mmes ABADIE Nathalie, DUFAU Sidonie, FILATRIAU Amélie, MM. LESCOASTREYRES Thierry, MERIGUET Emmanuel.

**Date de convocation :** 11 mai 2021

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

0. Désignation du secrétaire de séance
1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2021
2. Mise en place d'un règlement intérieur des services
3. Mise en place des lignes directrices de gestion
4. Créations de poste suite à des avancements de grade
5. Modifications statutaires du SIVU des Chênaies et Peupleraies de l'Adour
6. Etat d'assiette et destination des coupes de bois année 2021
7. Préparation élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021
8. Questions diverses

**0 - Désignation du secrétaire de séance :**

Madame WOIRGARD Karine est nommée secrétaire de séance.

## **1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2021 :**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 06 avril 2021.

## **2 - Mise en place d'un règlement intérieur des services :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur des services a été transmis aux services du Centre de Gestion des Landes (CDG) pour étude et présentation au Comité Technique Paritaire du CDG des Landes qui devait se tenir le lundi 17 mai 2021.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Comité Technique informant qu'en raison d'un défaut de quorum, la séance du CT n'a pas pu tenir. Conformément à la réglementation, cette séance est reportée au 31 mai 2021, sans condition de quorum.

La délibération instaurant la mise en place du règlement intérieur des services est donc repoussée au mercredi 2 juin 18h30 lors d'un conseil municipal spécifique.

## **3 - Mise en place des lignes directrices de gestion :**

Les lignes directrices de gestion devaient également être présentées lors de la séance du Comité Technique Paritaire du CDG des Landes. Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise en place de celles-ci est repoussée au prochain Conseil Municipal.

## **4 - Création de poste suite à des avancements de grade :**

Les avancements de grade étant désormais conditionnés à la mise en place des lignes directrices de gestion de chaque commune, ces créations de poste ne peuvent donc être délibérées durant cette séance. Cette délibération sera donc présentée lors du prochain conseil municipal.

## **5 - Modifications statutaires du SIVU des Chênaies et Peupleraies de l'Adour :**

Monsieur le Maire indique que le Comité Syndical du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES du bassin de l'Adour a débattu en Assemblée Générale de la continuité de l'opération « Bois Façonné » suite aux problèmes de trésorerie qu'engendre cette action.

En séance du 09 avril 2021, le Comité Syndical, s'est prononcé favorablement pour apporter des modifications sur deux articles des statuts du syndicat, à savoir :

- article 2 - objet : suppression de la compétence « bois façonné ».
- article 7 – bureau : modification de la composition du bureau : 1 président – 2 vice-présidents et 6 membres (au lieu de 4 membres).

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

Article 1 : d'ACCEPTER les modifications statutaires proposées.

Article 2 : d'APPROUVER les nouveaux statuts du SIVU des CHENAIES et PEUPLERAIES du Bassin de l'Adour annexés à la présente délibération.

Article 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les nouveaux statuts.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **6 - Etat d'assiette et destination des coupes de bois année 2021 :**

Conformément à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté par l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande :

- L'inscription à l'état d'assiette 2021 des parcelles et coupes suivantes :
  - coupes prévues au programme d'assiette 2021 selon l'aménagement :

***Parcelle : 6 - coupe d'amélioration – surface : 11 hectares.***

***Parcelle : 8a - coupe d'amélioration – surface : 4.64 hectares.***

***Parcelle : 11a – coupe d'amélioration – surface : 3.84 hectares.***

***Parcelle : 11b – coupe d'amélioration – surface : 0.31 hectares.***

Le Conseil Municipal décide

- que toutes les coupes inscrites à l'Etat d'Assiette 2021 seront mises en vente par l'Office National des Forêts

#### **7 - Préparation élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents la tenue des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochains.

Après un tour de table pour recenser les élus présents, Monsieur le Maire informe qu'en raison du contexte sanitaire, et des mesures à appliquer pour ces deux scrutins, le bureau de vote sera installé dans la salle polyvalente.

En effet, vues les règles de distanciation à respecter, le nombre d'électeurs présents en même temps dans le bureau de vote, seule la salle polyvalente remplit toutes ces conditions.

Le service technique sera en charge le vendredi précédent les élections de préparer la salle.

Tous les élus devront être présents le soir à 18h pour le dépouillement.

Remarque : la salle polyvalente sera indisponible à toute activité entre les deux tours.

## **8 - Questions diverses :**

- Monsieur Luc CHATEAU interroge Monsieur le Maire sur la réouverture ou non de la salle polyvalente à compter de ce mercredi 19 mai. A la lecture des dernières mesures à respecter à partir de ce jour, la pratique du sport en intérieur peut reprendre pour les mineurs uniquement. Chaque association se devant de respecter le protocole sanitaire émis par sa fédération. La prochaine étape du déconfinement interviendra le 9 juin 2021, avec de nouvelles mesures qui s'appliqueront.
  
- Monsieur Michel DAMESTOY prend la parole afin de faire le point sur les derniers travaux intervenus :
  - Les travaux d'amélioration thermique des vestiaires visiteurs, ainsi que les travaux de réfection des panneaux de douche ont été effectués.
  - Une commission de sécurité se réunira courant juin afin de contrôler les installations de la salle polyvalente.
  - Suite à plusieurs dysfonctionnements rencontrés sur la cuve de fioul de l'école maternelle, il a été décidé de procéder à son changement. Une cuve extérieure a été installée à la place de la cuve enterrée.
  - Le changement des volets de l'école primaire va intervenir dans les semaines à venir.
  - Les travaux sur les toitures du foyer des retraités, de la mairie, de l'école primaire et travaux sur les bardages de l'école maternelle sont planifiés pour le mois de juillet 2021. Mais l'ensemble de ces travaux est conditionné à un retour positif du dossier de demande de subvention de DETR déposé à la sous-préfecture de Dax.
  - Les travaux d'aménagement de voirie pour le lotissement des Jardin d'Oro ont été effectués pour le compte du SYDEC.
  - Le Syndicat des Bassins Versant du Luy (SBVL) a réalisé des travaux le long du Rubadet, au lotissement de La Lande. Ces travaux consistaient en un renforcement des berges le long du Rubadet.
  
- Madame Corine LAPORTE prend la parole pour dire qu'à l'occasion de la Fêtes de Mères, des cartes vont être à distribuer dans chaque secteur de la commune avant le 29 mai. Cette année 12 mamans sont à l'honneur.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h35 et ont signé au registre les membres présents**

Table des délibérations de la séance du 19 mai 2021

<u>NOM – Prénom</u>	<u>Signature</u> <u>(ou mention de l'empêchement)</u>
BERGERAS Alain, Maire	
ABADIE Nathalie	Excusée
BESTAVEN Marie-Laure	
BIDOUZE Karine	
DUFAU Sidonie	Excusée
FILATRIAU Amélie	Excusée
LAPORTE Corinne	
MILLOT Patricia	
ROCHETEAU Sylvia	
WOIRGARD Karine	
CAMIADE Régis	
CHATEAU Luc	
CHICOYE Jean-Marie	
DAMESTOY Michel	
LENTATI Daniel	
LESCASTREYRES Thierry	Excusé
MERIGUET Emmanuel	Excusé
ROSSIT Franck	
SCHWOB Paul	

